



À VOTRE SERVICE™

• LES COURTIERS D'ASSURANCES OGIIVY & OGIIVY • CABINET DE SERVICES FINANCIERS • VOLUME VII • NUMÉRO 2

• DES RENSEIGNEMENTS SUR L'ASSURANCE À L'INTENTION DE NOS CLIENTS •



Votre meilleure assurance,
c'est un courtier d'assurances

Un monde en évolution rapide exige des solutions à l'avenant

Dans le secteur des services, un courtier d'assurance est évalué quotidiennement selon le service offert. Ce service se mesure par la valeur de la



consultation, du professionnalisme, de la politesse et de la courtoisie de la réponse aux demandes, de la qualité et de la variété des produits d'assurance offerts et de la convivialité de la relation d'affaires.

Nous reconnaissons le rythme de vie accéléré qu'est le vôtre ainsi que vos attentes à l'effet que vos demandes soient exécutées selon vos directives. En très grande partie, vos transactions d'assurance se passent au téléphone et conséquemment, vos directives sont souvent verbales. Malheureusement, l'assurance est un secteur d'activité qui s'appuie largement sur la documentation papier. Bien que nous soyons conscients de l'importance de vous fournir de la documentation sur papier, nous voulons tirer avantage de la technologie afin de rendre nos services plus rapides et plus conviviaux. Dans nos efforts constants pour améliorer nos opérations et nos services, nous avons doté nos bureaux d'un nouveau système téléphonique. La caractéristique la plus novatrice du système est sans doute sa capacité d'enregistrement. En enregistrant tous les appels, nous sommes en mesure de réduire le nombre de documents signés de votre part et d'effectuer la plupart des modifications de police à partir de vos directives verbales seulement. Cette amélioration réduira le temps de service et, pour vous, la paperasse supplémentaire.

En bout de ligne, nous prévoyons pouvoir vous accorder plus de temps pour répondre à vos questions, pour examiner votre protection et pour chercher de meilleures solutions à vos besoins. ☐

Conformité des pratiques professionnelles

L'Autorité des marchés financiers (AMF), l'organisme de réglementation pour les courtiers d'assurance au Québec, a imposé une modification des opérations des courtiers. Les courtiers d'assurance doivent dorénavant informer les consommateurs de la nature de leurs « relations d'affaires » avec les compagnies d'assurance. La réglementation définit la relation d'affaires comme étant un intérêt sous forme de participation, la concession d'un avantage financier ou d'un prêt, ou la concentration des affaires placées auprès d'une compagnie.

Veuillez prendre note :

- Aucun assureur n'a un intérêt sous forme de participation directe ou indirecte dans Ogilvy & Ogilvy;
- Ogilvy & Ogilvy n'a reçu aucun prêt ni aucun avantage financier de la part d'un assureur;
- Ogilvy & Ogilvy ne maintient pas de concentration élevée de polices auprès d'aucune compagnie d'assurance en particulier.

Le maintien de notre indépendance est dans votre intérêt. ☐

Nouvelles règles pour REER

L'âge maximal de détention d'un REER étant passé de 69 ans à 71 ans, vous pouvez donc accumuler plus de revenus de retraite.

En guise d'illustration, prenons l'exemple d'un investisseur de 69 ans, qui, en raison de ses revenus de 120 000 \$, se situe dans la tranche maximale d'imposition, et qui détient un REER de 100 000 \$. Combien détiendra-t-il à la fin de 2009, compte tenu de l'ancienne limite d'âge (69) et de la nouvelle (71) ?

Tout d'abord, selon l'ancienne limite d'âge de 69 ans, notre investisseur peut cotiser 19 000 \$ à son REER cette année. Cependant, en 2008, il devra effectuer un retrait de 5 664 \$ de son FERR et un autre de 6 667 \$ en 2009. Si l'on considère un rendement prudent de 6 % sur ses placements, à la fin de 2009, son actif en matière de retraite vaudra 128 999 \$.

Selon la nouvelle limite d'âge de 71 ans, il pourra effectuer de nouvelles cotisations non seulement cette année (19 000 \$), mais aussi en 2008 (20 000 \$) et en 2009 (21 000 \$) et il ne sera pas tenu d'effectuer des retraits. À la fin de 2009 (en supposant le même taux de rendement de 6 %), il détiendra 186 662 \$.

C'est 57 463 \$ de plus que ce que la limite d'âge de 69 ans lui a permis d'accumuler.

Q&R

Si j'ai 70 ou 71 ans, est-ce que je peux cotiser à mon REER en 2007 ?

Oui, vous pouvez cotiser à un REER jusqu'à la fin de l'année de votre 71^e anniversaire.

Si j'ai 70 ou 71 ans à la fin de 2007, en vertu des modifications apportées à la limite d'âge, est-ce que je peux transférer des fonds de mon FERR à un REER ?

Oui, vous pouvez transférer des fonds de votre FERR à un REER. Cela dit, vous devrez convertir le REER en FERR avant la fin de l'année de votre 71^e anniversaire. ☐

Soins de longue durée (SLD)

Qu'est-ce que l'assurance soins de longue durée (SLD)?

L'assurance SLD offre à l'assuré(e) les ressources financières dont il aura besoin à l'avenir pour lui assurer des services de soins de santé et personnels et lui permettre de mener une vie pleine et autonome dans le confort de son foyer ou dans la résidence de son choix.

L'assurance SLD prévoit le versement d'une indemnité quotidienne si l'assuré devient incapable de prendre soin de lui-même en raison d'une déficience cognitive ou d'une affection qui l'empêche d'exécuter au moins deux activités de la vie quotidienne, telles que faire sa toilette, s'habiller, se déplacer, maîtriser ses besoins hygiéniques et s'alimenter, et des activités normales de la vie quotidienne telles que faire la lessive, prendre ses médicaments, faire ses courses, faire le ménage, utiliser les transports en commun, faire la cuisine, utiliser le téléphone et gérer son budget.

Faits relatifs à l'assurance soins de longue durée

- 42 % des Canadiens s'inquiètent d'avoir à prendre soin de leurs parents lorsque ceux-ci seront plus âgés.
- 47 % des « baby boomers » canadiens (nés entre 1946 et 1965), soit 6,7 millions d'ici 2021, sont inquiets à l'idée de devenir une charge pour leurs enfants.

Les régimes d'assurance maladie gouvernementaux pourront-ils faire face à cette population vieillissante de plus en plus importante ?

Les coûts dans une résidence non subventionnée vont de 2 500 \$ à 7 000 \$ par mois. Quant aux services à domicile, une infirmière ou un infirmier agréé, ou une personne assurant des services médicaux ou d'aide personnelle, demandera entre 15 \$ et 30 \$ de l'heure. (Cela revient à 600 \$ à 1 200 \$ par semaine pour une semaine de 40 heures, soit 2 400 \$ à 4 800 \$ par mois et 28 800 \$ à 57 600 \$ par année. De tels services pour une période de 10 ans coûteraient entre 288 000 \$ et 576 000 \$.

Quel est le coût pour une indemnité de 3 000 \$ par mois ou 36 000 \$ par an ?

Âge	Homme / Femme
50 ans	1 781 \$/an ou 160 \$/mois
60 ans	2 927 \$/an ou 264 \$/mois
70 ans	5 609 \$/an ou 505 \$/mois
75 ans	9 978 \$/an ou 898 \$/mois
80 ans	12 962 \$/an ou 1 167 \$/mois

Exemple de coût et d'indemnité

- Vous avez 60 ans.
- Vous voulez recevoir une indemnité de 3 000 \$ par mois.
- Le coût sera de 2 927 \$ par an.
- Si vous avez besoin de soins de longue durée à 75 ans, vous aurez déboursé 2 927 \$ x 15 ans = 43 905 \$.
- Si vous avez besoin de soins à domicile ou de soins dans une résidence pendant cinq ans, la compagnie d'assurance paiera 3 000 \$ par mois x 12 mois = 36 000 \$ x 5 ans = 180 000 \$.
- Pendant 10 ans = 360 000 \$
- Pendant 15 ans = 540 000 \$

Pour obtenir une soumission personnalisée conforme à vos propres besoins, communiquez avec Sam Oliel de Ogilvy & Ogilvy. ☎

EST-CE QUE LES MONTANTS DE VOS GARANTIES SUIVENT LA HAUSSE DES COÛTS DE LA CONSTRUCTION ?

Les entreprises et les particuliers sont surpris d'apprendre, après avoir fait évaluer leur propriété, que le devis de reconstruction de leur immeuble ou de leur maison est beaucoup plus élevé que le coût initial de la construction, même si elle ne date que de trois ans. Au cours des deux dernières années seulement, le coût des matériaux de construction a grimpé en flèche :

Cuivre	61 %
Barres d'acier	41 %
Bois d'œuvre	27 %
Gypse	19 %
Matière plastique	18 %
Béton	11 %

Selon une enquête récente publiée par *Engineering News-Record*, le prix de l'acier a doublé depuis juin 2003.

La hausse des coûts de construction fait automatiquement augmenter la valeur des coûts de remplacement; il importe donc de connaître la valeur véritable afin de se protéger en conséquence et de ne pas avoir de mauvaise surprise en cas de sinistre. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions à ce sujet et pour vous aider à obtenir une évaluation si nécessaire. Nous disposons de nombreux outils pour vous aider à vous protéger adéquatement; communiquez avec un de nos représentants. ☎

RETRAITÉS MIGRATEURS

Assurance maladie :

Allez-vous perdre vos avantages sociaux collectifs une fois à la retraite ?

Voulez-vous conserver votre assurance soins médicaux pour assurer votre protection et celle de votre famille ?

Nous pouvons vous aider ! Appelez Suzanne Langlois 30 jours avant la fin de votre emploi.

Assurance voyage :

Partez-vous en voyage cet hiver ? Nos tarifs sont concurrentiels et nous offrons le meilleur service. Appelez Suzanne et son équipe dès maintenant !

NOS COORDONNÉES

QUÉBEC :

4150, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 550
Westmount (Québec) H3Z 2Y5
Tél. : (514) 932-8660 • Téléc. : (514) 932-7747

ONTARIO :

55 York St., Suite 200
Toronto, ON M5J 1R7
Tél. : (416) 777-2722 • Téléc. : (416) 777-2716

Ou visitez notre site Web : www.ogilvy.ca
bientôt disponible !